

DÉLIBÉRATION N°DL20240040 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 08/03/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 24 présents, 15 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA (à partir de 19h); M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (à partir de 19h53); Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h16); M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 18h54); M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 0h00) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 19h38); M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h42); Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (jusqu'à 23h27)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h)
M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 19h53)
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (à partir de 23h16)
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 18h54)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER (à partir de 0h00)
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN
Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h38)
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE
M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGLU (jusqu'à 18h42)
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (à partir de 23h27)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

PLAN NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE 2023-2027 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET LES COMMUNES ADHÉRENTES

Mme Juliette BOULLIAT expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence « multimédia dans les écoles », Saint-Étienne Métropole conduit un plan d'équipement numérique pour les écoles de son territoire.

Le 1^{er} Plan Numérique à l'Ecole avait déployé, dans les écoles maternelles, élémentaires publiques et privées du territoire, des moyens numériques tels que les vidéoprojecteurs et ordinateurs dans les classes pour les élèves et enseignants.

Le nouveau Plan Numérique à l'Ecole 2023-2027 s'inscrit dans la continuité et propose en complément la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt, qui favorisera l'obtention de nouveaux équipements pour les écoles.

Cette opération, menée en lien étroit avec l'Éducation nationale, a pour finalité de mettre en adéquation les équipements, les usages numériques et la formation des enseignants.

Une première convention fixe les rôles et engagements de Saint-Étienne Métropole et de l'Éducation nationale.

Une seconde convention fixe les rôles et engagements de Saint-Étienne Métropole et des communes membres en ce qui concerne les écoles publiques de leur territoire.

Ces conventions fixent les objectifs du Plan Numérique à l'Ecole 2023-2027 et les objectifs partenariaux entre les communes et les membres du Plan Numérique à l'Ecole.

Les communes devront prendre en charge les travaux nécessaires notamment pour l'acheminement de la fibre, mettre en œuvre les moyens utiles permettant de limiter les risques de vols et de dégradations des équipements et souscrire une assurance garantissant le matériel mis à disposition.

Concernant les objectifs entre Saint-Étienne Métropole et les communes, il s'agit essentiellement de renforcer la communication entre les communes et les membres du Plan Numérique à l'Ecole, lors de travaux dans les écoles, d'ouverture ou de fermeture de classes, mais également d'ouvrir l'Espace Numérique de Travail, à destination des écoles, aux collectivités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat avec Saint-Étienne Métropole pour la poursuite du Plan Numérique à l'Ecole, pour les écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune, sur la période 2023-2027,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ou tout autre document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 19/03/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 25 mars 2024